

Décision Générale colonial

Décision n° n° 92 30 janvier 1943

n° 92 30

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 30 janvier 1943
Numéro JO n° 3 du 01/02/1943	Date du numéro 1 février 1943

TEXTE INTÉGRAL

Sont agréés à l'emploi de chef de quartier au salaire mensuel de 450 francs en rem placement numérique des nommés KABACHE KAYAD, affecté comme chauffeur d'automo bile du Gouvernement, MOHAMED CHAMI et GUIRE ROBLE, démissionnaires de leur emploi. : 10/ 20/ AHHMED MOUSSA, notable Abérasual DAJAMA HASSAN, notable Isa Mou massan 30/ — ABDOURAHMAN ABDOUL KADER, notable Dankali. Reçoivent les affectations suivantes : Chef de quartier 1 — ABDOURAHMAN AB [DOUL KADER Chef de quartier 2 — WABARI ASCAR Chef de quartier 3 -FARAH ELTIRE Chef de quartier 4- MOHAMED ALI Chef de quartier 5 — AHMED MOUSSA Chef de quartier 6 — DJAMA HASSAN Chef de quartier 7 ALI HAMOUDOU.